

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de La Doré
Lundi, 3 avril 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, tenue le 3 avril 2023, à 20h, à la salle multifonctionnelle de l'église, formant quorum sous la présidence de M. Ghislain Laprise, maire.

Sont présents :

M Ghislain Laprise, maire
M^{mes} Lisa Boily, conseillère
Louise-Josée Doré, conseillère
Hélène Gagnon, conseillère
France Chapdelaine, conseillère
MM Luc Bélanger, conseiller
Michel Simard, conseiller
M^{me} Stéphanie Gagnon, Directrice générale

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Ghislain Laprise, maire, ouvre la séance, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. BIENVENUE
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 MARS 2023
4. RAPPORTS
 - 4.1 Rapport du maire
 - 4.2 Rapport des conseillers/comités et autres compétences municipales
 - 4.3 MRC Domaine-du-Roy : Conseil en bref
5. FINANCE
 - 5.1 Acceptation des comptes
 - 5.2 Rapport financier
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. ADMINISTRATION
 - 7.1 Entente intermunicipale de services : Autorisation de signature
 - 7.2 Fédération des villages-relais : Congrès 2023
 - 7.3 Corporation du Moulin des Pionniers de La Doré inc. : Nomination d'un représentant municipal
8. SÉCURITÉ PUBLIQUE
9. VOIRIE
10. SERVICES PUBLICS
11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
12. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 12.1 Adoption par résolution du premier projet de règlement 2023-004 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme numéro 2018-001 de manière à assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Domaine-du-Roy modifié par le règlement numéro 295-2022 »
- 12.2 Adoption par résolution du premier projet de règlement 2023-005 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2018-002 de manière à assurer la concordance au plan d'urbanisme numéro 2018-001 modifié par le règlement numéro 2023-004 »
- 12.3 Adoption par résolution du premier projet de règlement 2023-006 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-009 de manière à amender le cadre normatif de la zone PIIA 2 – Quartier des Pionniers»
- 12.4 Adoption par résolution du premier projet de règlement 2023-007 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 2018-002 de manière à ajuster les dispositions normatives concernant les piscines résidentielles au nouveau cadre législatif provincial et à apporter diverses modifications »
- 12.5 Fixation de la date de l'assemblée publique de consultation pour les règlements 2023-004, 2023-005, 2023-006 et 2023-007

13. LOISIRS ET CULTURE

- 13.1 Engagement municipal en faveur de l'adoption de la mission des bibliothèques publiques de l'UNESCO, laquelle valorise le développement et le maintien d'une bibliothèque publique de qualité

14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

15. AFFAIRES NOUVELLES

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

POINT 2.0

RÉSOLUTION 2023-04-068

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Luc Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

POINT 3.0

RÉSOLUTION 2023-04-069

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 MARS 2023

Il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 13 mars 2023 tel que présenté.

POINT 4.1

RAPPORT DU MAIRE

C'est une période occupée présentement mais je suis toujours disponible pour répondre aux demandes des citoyens.

POINT 4.2

RAPPORT DES CONSEILLERS/COMITÉS ET AUTRES COMPÉTENCES

Le maire invite les membres du conseil à prendre la parole afin de rendre compte du fonctionnement des comités, donner leur avis ou d'informer la population sur les divers éléments qui ont été portés à leur attention durant le mois de mars selon leurs différents domaines d'intervention.

France Chapdelaine a participé à une rencontre du Comité de coordination de la Table des Aînés et à une rencontre préparatoire pour la Journée des Aînés. Elle remercie la Municipalité pour sa participation à cette journée.

Les autres membres du conseil n'ont eu aucune rencontre de comité durant le mois de mars.

POINT 4.3

MRC DOMAINE-DU-ROY : CONSEIL EN BREF

Le maire informe la population que la MRC Domaine-du-Roy représente la Municipalité de la Paroisse de La Doré dans plusieurs compétences. Le Conseil en bref a été déposé aux membres du conseil et est disponible sur le site internet de la Municipalité afin de prendre connaissance des décisions et dossiers discutés à la MRC Domaine-du-Roy.

POINT 5.1

RÉSOLUTION 2023-04-070

ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Luc Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le journal des achats du mois de mars de la Municipalité au montant de 516 174.74\$ incluant les taxes, et en autorise le paiement.

POINT 5.2

RAPPORT FINANCIER

Le maire dépose le rapport financier en date du 31 mars 2023.

POINT 6.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Question : Yoland Bau

Pourquoi nommer un représentant municipal pour le Moulin des Pionniers? C'est le Conseil municipal qui est sur le conseil d'administration. Vous devez tout voir?

Réponse :

Oui c'est le Conseil municipal qui est sur le conseil d'administration du Moulin mais nous voulons une surveillance plus pointue de l'administration courante en raison du transfert du poste de direction générale qui est en cours. Également, afin de pouvoir rémunérer la personne nommée, nous devons la nommée par résolution.

Question : Yoland Bau

Est-ce que la Municipalité a endossée les dettes du Moulin des Pionniers?

Réponse :

Non, le Moulin des Pionniers n'a aucune dette.

Question : Yoland Bau

Le bâtiment d'accueil de 500 000\$ est tout payé? C'est la Municipalité qui a payé?

Réponse :

Non, le projet a été subventionné à 80% et le reste a été payé par le Fonds hydroélectrique Val-Jalbert.

POINT 7.1

RÉSOLUTION 2023-04-071

ENTENTE INTERMUNICIPALE DE SERVICES : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Prime a besoin, de façon ponctuelle et pour une durée indéterminée, de services particuliers en administration et finances municipales ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte d'offrir pareils services à la Municipalité de Saint-Prime en mettant, à la disposition de cette dernière, sa directrice générale, Mme Stéphanie Gagnon ;

CONSIDÉRANT QUE les Parties désirent explorer, dans un esprit de collaboration, les possibilités de mettre en commun certaines ressources humaines, de part et d'autre, et voient, dans la présente entente, une opportunité en ce sens ;

CONSIDÉRANT l'entente soumise au Conseil municipal pour approbation,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le Maire à signer l'Entente de services en administration et finances municipales à intervenir avec la Municipalité de Saint-Prime.

POINT 7.2

RÉSOLUTION 2023-04-072

FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS : CONGRÈS 2023

CONSIDÉRANT la tenue du congrès 2023 de la Fédération des villages-relais du Québec du 24 au 26 mai prochain au Lac-Bouchette;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est membre de ladite fédération;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise-Josée Doré et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la participation de Ghislain Laprise et de Stéphanie Gagnon et Josée Bau au congrès 2023 de la Fédération des villages-relais du Québec qui aura lieu du 24 au 26 mai 2023 au Lac-Bouchette. Un budget d'environ 1 500\$ est accordé. Les frais encourus seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

POINT 7.3

RÉSOLUTION 2023-04-073

CORPORATION DU MOULIN DES PIONNIERS DE LA DORÉ INC. : NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le Conseil d'administration de la Corporation du Moulin des Pionniers de La Doré inc. est composé exclusivement des Membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le processus de transition vers une administration indépendante est en cours de réalisation;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire que le Conseil municipal conserve un lien de contrôle administratif sur la Corporation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré nomme Louise-

Josée Doré comme représentante municipale afin d'effectuer le lien de contrôle administratif sur la Corporation du Moulin des Pionniers de La Doré inc. La représentante est autorisée à vérifier les comptes et l'administration de ladite Corporation une fois par mois et sera rémunérée selon la réglementation en vigueur.

POINT 12.1

RÉSOLUTION 2023-04-074

ADOPTION PAR RÉSOLUTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2023-004 INTITULÉ « Règlement ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme numéro 2018-001 de manière à assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Domaine-du-Roy modifié par le règlement numéro 295-2022 »

Il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte par résolution le premier projet de règlement 2023-004 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme numéro 2018-001 de manière à assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Domaine-du-Roy modifié par le règlement numéro 295-2022 » tel que présenté.

POINT 12.2

RÉSOLUTION 2023-04-075

ADOPTION PAR RÉSOLUTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2023-005 INTITULÉ « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2018-002 de manière à assurer la concordance au plan d'urbanisme numéro 2018-001 modifié par le règlement numéro 2023-004 »

Il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte par résolution le premier projet de règlement 2023-005 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2018-002 de manière à assurer la concordance au plan d'urbanisme numéro 2018-001 modifié par le règlement numéro 2023-004 » tel que présenté.

POINT 12.3

RÉSOLUTION 2023-04-076

ADOPTION PAR RÉSOLUTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2023-006 INTITULÉ « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-009 de manière à amender le cadre normatif de la zone PIIA 2 – Quartier des Pionniers»

Il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte par résolution le premier projet de règlement 2023-006 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-009 de manière à amender le cadre normatif de la zone PIIA 2 – Quartier des Pionniers» tel que présenté.

POINT 12.4

RÉSOLUTION 2023-04-077

ADOPTION PAR RÉSOLUTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2023-007 INTITULÉ « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 2018-002 de manière à ajuster les dispositions normatives concernant les piscines résidentielles au nouveau cadre législatif provincial et à apporter diverses modifications »

Il est proposé par Luc Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte par résolution le premier projet de règlement 2023-007 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 2018-002 de manière à ajuster les dispositions normatives concernant les piscines résidentielles au nouveau cadre législatif provincial et à apporter diverses modifications » tel que présenté.

POINT 12.5

RÉSOLUTION 2023-04-078

FIXATION DE LA DATE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
POUR LES RÈGLEMENTS 2023-004, 2023-005, 2023-006 ET 2023-007

CONSIDÉRANT QUE les règlements 2023-004, 2023-005, 2023-006 et 2023-007 nécessitent une consultation de la population avant leur adoption;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré fixe au 13 avril 2023 à 9h00, à la salle de rencontre de l'hôtel de ville, l'assemblée publique de consultation pour les projets de règlement 2023-004, 2023-005, 2023-006 et 2023-007.

POINT 13.1

RÉSOLUTION 2023-04-079

ENGAGEMENT MUNICIPAL EN FAVEUR DE L'ADOPTION DE LA MISSION DES
BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE L'UNESCO, LAQUELLE VALORISE LE
DÉVELOPPEMENT ET LE MAINTIEN D'UNE BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE
QUALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque publique, porte locale d'accès à la connaissance, remplit les conditions fondamentales nécessaires à l'apprentissage à tous les âges de la vie, à la prise de décision en toute indépendance et au développement culturel des individus et des groupes sociaux;

CONSIDÉRANT QUE L'UNESCO encourage les autorités locales et nationales à s'engager activement à développer les bibliothèques publiques et à leur apporter le soutien nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE les services de la bibliothèque publique sont accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de statut social;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise-Josée Doré et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- adhère, par le biais de cette présente résolution municipale, aux missions-clés des bibliothèques publiques liées à l'information, l'alphabétisation, l'éducation et la culture proposées par l'UNESCO;
- crée et renforce l'habitude de lire chez les enfants dès leur plus jeune âge;
- soutienne à la fois l'auto-formation ainsi que l'enseignement conventionnel à tous les niveaux;
- fournisse à chaque personne les moyens d'évoluer de manière créative;
- stimule l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes;
- développe le sens du patrimoine culturel, le goût des arts, des réalisations et des innovations scientifiques;
- assure l'accès aux différentes formes d'expression culturelle des arts du spectacle;
- développe le dialogue interculturel et favorise la diversité culturelle;
- soutienne la tradition orale;
- assure l'accès des citoyens aux informations de toutes catégories issues des collectivités locales;
- fournisse aux entreprises locales, aux associations et aux groupes d'intérêt les services d'information adéquats;
- facilite le développement des compétences de base pour utiliser l'information et l'informatique;
- soutienne les activités et les programmes d'alphabétisation en faveur de toutes les classes d'âge, y participe et mette en œuvre de telles activités, si nécessaire.

POINT 16.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions

Aucune question.

POINT 17.0
RÉSOLUTION 2023-04-080
LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h20, il est proposé par Luc Bélanger de lever la présente séance.

Ghislain Laprise,
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA
Directrice générale